

DEC_0130_2026



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

MISE EN CONFORMITE DE L'AVANT ET DU FOND DE SCENE DU THEATRE L'ECLAT - ATTRIBUTION DES TRAVAUX

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 0032-2026 du conseil municipal du 20 mars 2026 désignant Alexis DARMOIS en qualité de Maire,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDERANT la nécessité de la mise en conformité de l'avant et du fond de scène du théâtre l'Eclat,

Le Maire décide :

Article 1 : D'attribuer la mise en conformité de l'avant et du fond de scène du théâtre l'Eclat à la BC Maintenance dont le siège social est situé 17 rue Lafouge 94250 GENTILLY et le SIRET : 832 307 128 00013.

Article 2 : Le montant de cette mise en conformité est de 57.996 € HT soit 69.595,20 € TTC.

Article 3 : La première tranche des travaux sur la partie proscenium aura lieu du 13 au 17 avril 2026 et la deuxième tranche des travaux sur la partie arrière scène aura lieu du 29 juin au 3 juillet 2026.

Article 4 : Cette remise en conformité est régie par les disposition du devis n°11210 du 18 mars 2026.

Article 5 : Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure et à Monsieur le Receveur Municipal pour exécution chacun en ce qui le concerne, et bon de commande sera notifié à l'entreprise attributaire.

Article 6 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et informe que cette dernière peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026



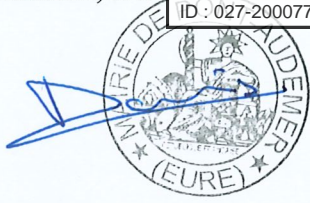
ID : 027-200077329-20260408-DEC_0130_2026-AU

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 027-200077329-20260408-DEC_0130_2026-AU



Fait à Pont-Audemer, le 8 avril 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026



ID : 027-200077329-20260408-DEC_0130_2026-AU